

## **Contribution de l'Union des Industries et entreprises de l'Eau (UIE)**

L'UIE est une fédération professionnelle qui réunit huit syndicats de métiers du petit cycle de l'eau, du forage au traitement collectif des eaux usées, en passant par la production d'eau potable, la gestion des eaux de pluie et eaux pluviales, le traitement des eaux industrielles, techniques et sanitaires, la fourniture d'équipements de transport et de stockage ou l'exécution de travaux de génie civil du domaine de l'eau et de l'environnement. A travers eux, elle représente 200 entreprises adhérentes, 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 1 à l'export, et 15 000 collaborateurs au service, en France et dans le monde, des gouvernements, des collectivités locales, des industries, de l'agriculture et de l'habitat individuel.

L'UIE salue le projet mis en consultation, une étape importante pour une politique ambitieuse d'adaptation au changement climatique. Il s'agit du principal défi pour les décennies à venir, notamment pour la ressource en eau qui sera directement affectée par l'évolution du climat. Cela se traduira par des épisodes de sécheresse plus fréquents et plus intenses, mais aussi une multiplication des épisodes pluvieux extrêmes.

### **Un sous-investissement chronique dans les infrastructures de l'eau**

Nous saluons donc le fait que l'adaptation des infrastructures soit une des priorités du PNACC 3. Cela doit être particulièrement le cas pour les infrastructures de l'eau. Celles-ci sont cruciales pour le maintien des activités économiques dans les territoires, et pour pouvoir continuer à alimenter en continu les populations avec une eau de qualité. Elles doivent donc faire l'objet d'une attention importante, pour leur maintien en bon état, mais aussi leur adaptation aux défis qui se présentent à nous.

Or, la situation est préoccupante comme l'a mis en évidence une étude réalisée par l'économiste Maria Salvetti pour l'UIE en 2022. Le déficit annuel moyen d'investissements dans nos infrastructures de l'eau s'élève en effet à 4,2 milliards d'euros, dont 1,8 milliards pour l'eau potable et 1,4 milliards pour l'assainissement. Concernant la gestion des eaux pluviales, le manque de connaissance du patrimoine existant rend l'évaluation complexe, mais un rapport de 2017 du CGEDD évalue à 2 milliards d'euros annuels (à plus ou moins 500 millions) le budget annuel nécessaire, à mettre au regard des 200 millions d'euros annuels en dépenses d'exploitation en matière d'eaux pluviales. C'est donc un véritable mur d'investissements qui se dresse devant nous.

## **Le changement climatique va nécessiter d'adapter nos infrastructures et modifier notre manière d'utiliser l'eau**

Et il ne s'agit là que du maintien en l'état des infrastructures de l'eau. Mais le changement climatique va nécessiter de les adapter. La baisse de la ressource disponible implique de revoir nos habitudes, et notamment le fait d'utiliser de l'eau potable pour tous nos usages, alors qu'une telle qualité n'est pas forcément nécessaire. Le recours aux eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eaux grises, eau de pluie, etc...) doit donc davantage se développer, afin d'utiliser le bon type d'eau, avec la qualité appropriée en fonction des usages, plutôt qu'un recours systématique à l'eau potable.

Des évolutions réglementaires ont eu lieu depuis l'été 2023, avec un certain nombre de verrous qui ont été levés, notamment pour la réutilisation de l'eau dans le secteur de l'agroalimentaire ou l'usage domestique des eaux impropres à la consommation humaine (EICH). Néanmoins, les textes concernant la réutilisation des eaux usées demeurent contraignants, avec des lourdeurs administratives persistantes et des coûts importants induits par les exigences réglementaires telles que les analyses de suivi. Dans la pratique, si de nombreuses collectivités ont lancé des études depuis la sécheresse de 2022, peu de projets arrivent à se concrétiser. Si les choses vont dans le bon sens, les évolutions réglementaires devront donc se poursuivre afin de disposer d'un cadre véritablement propice au développement de la pratique là où elle s'avère pertinente.

Concernant la valorisation de l'eau de pluie, la boîte à outils existe désormais grâce aux évolutions réglementaires. Mais il faut sans doute aller plus loin que de la simple incitation pour que la pratique se généralise. Dans certains pays, comme en Belgique, il existe ainsi des obligations pour réutiliser les eaux de pluie dans les nouveaux bâtiments.

Dans les nouvelles constructions, la mise en place d'un double réseau pourrait être intégrée d'office. Les conditions pour la réutilisation des EICH seraient ainsi déjà réunies, alors qu'il est plus difficile, et plus coûteux, d'intervenir a posteriori.

En réponse au stress hydrique qui s'intensifiera dans les décennies à venir, au-delà du recours aux eaux non conventionnelles, d'autres solutions seront à mettre en œuvre, comme les interconnexions pour mettre en place une solidarité entre les territoires possédant davantage de ressources en eau et ceux qui en manquent. Le dessalement d'eau de mer, en dernier recours, pourrait également davantage se développer.

Ces solutions d'adaptation de nos infrastructures devront bien sûr s'accompagner d'une nécessaire sobriété dans tous les secteurs qui consomment de l'eau.

Au-delà du manque d'eau, notre pays sera également confronté à des situations d'événements pluvieux extrêmes. Cela implique la mise en place de solutions pour écrêter les débits de pointe, les sols n'ayant pas la capacité d'absorber de telles quantités d'eau. Cette eau stockée temporairement pourra ensuite être restituée progressivement au milieu, avec un traitement si nécessaire.

Le changement climatique va également affecter la qualité de la ressource en eau. Les études, telles Explore 2070, mettent en évidence une baisse des débits moyens des cours d'eau dans les décennies à venir. Cela signifie, à quantité égale, que la pollution sera plus concentrée,

avec des effets plus importants sur les milieux aquatiques. Il sera donc nécessaire d'adapter nos stations d'épuration, en allant plus loin dans les traitements. C'est bien le sens de la nouvelle Directive eaux résiduaires urbaines, qui a été publiée le 12 décembre au Journal officiel de l'Union européenne, avec des objectifs qui s'échelonnent jusqu'en 2045.

## **La nécessité d'avoir des financements à la hauteur des enjeux**

Tous ces défis, en lien avec le changement climatique, auxquels s'ajoutent le sujet des pollutions émergentes (comme les PFAs aujourd'hui), vont donc nécessiter des investissements importants, mais indispensables.

Si la facture d'eau doit demeurer le principal vecteur de financement, en vertu du principe "l'eau paie l'eau", il est à craindre qu'elle ne suffise pas pour faire face à tous ces enjeux, notamment dans les territoires ruraux.

**C'est pourquoi l'UIE propose la mise en place d'un fonds bleu**, afin de financer des projets en lien avec ces sujets : recours aux eaux non conventionnelles, interconnexions, traitement des pollutions émergentes, etc...

Ce fonds bleu pourrait notamment être alimenté par des financements européens. Contrairement à la majorité des pays européens, la France n'utilise aujourd'hui que peu cette possibilité. Dans le cadre du plan de relance pour l'Europe, mis en place après l'épidémie de Covid-19, de nombreux pays européens ont en effet utilisé ces financements pour investir dans le domaine de l'eau, via leurs plans nationaux. Ce qui n'est pas le cas en France.

La Commission européenne a fait de l'eau une de ses priorités pour la nouvelle mandature, et doit élaborer un plan de résilience dans ce domaine, qui devrait comprendre des investissements conséquents. Ces financements pourraient donc servir à alimenter un tel fonds bleu.

Les conséquences du changement climatiques seront importantes dans le domaine de l'eau. Des solutions existent et sont déjà mises en place dans de nombreux pays. Il faut désormais que notre pays dispose d'un cadre réglementaire suffisamment propice à leur mise en place, et de financements à la hauteur des enjeux.

Au-delà des aspects techniques et de financement, **le sujet de la formation est également crucial**. Le secteur de l'eau fait déjà face à des difficultés de recrutement. Il y a donc une réelle crainte de perte de compétences, alors que les besoins pour les décennies à venir seront très importants. Ce sujet doit donc être anticipé dès maintenant pour que le secteur puisse faire face.